

(Traduction)

RÉPUBLIQUE DU VENEZUELA
MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

N° 6230

REPÚBLICA DE VENEZUELA

0250 .0V

CARACAS, le 10 octobre 1962.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à la Note n° 66 de Votre Excellence, en date de ce jour, par laquelle vous me faites part du désir de votre Gouvernement de proroger pour une année de plus le *modus vivendi* qui régit les échanges commerciaux entre le Venezuela et le Canada, signé à Caracas le 11 octobre 1950.

Compte tenu de ce que le *modus vivendi* a rendu de part et d'autre de grands services en développant les relations commerciales entre mon pays et le Canada, je suis heureux de vous faire connaître que mon Gouvernement agréé la proposition de votre estimé Gouvernement et qu'il a décidé en conséquence de renouveler l'accord susmentionné pour une nouvelle durée d'un an commençant le 11 octobre de l'année en cours.

J'ai aussi le plaisir de vous faire connaître que mon Gouvernement m'autorise à signer en son nom cette prorogation du *modus vivendi*, en conformité des principes énoncés dans ses dispositions.

La présente Note et celle de Votre Excellence seront réputées constituer un accord entre le Gouvernement de la République du Venezuela et le Gouvernement canadien.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

ANÍBAL DAO.

ANÍBAL DAO

Me valgo de la ocasión para reiterar a Vuestra Excelencia, las seguridades de mi más alta y distinguida consideración.

ANÍBAL DAO.

Al Excelentísimo Señor Yago...
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario del Canadá en la
República de Venezuela.
Caracas.

2756 944 / 32770